

ETUDES PREPARANT AU DIPLOME DE ORTHOPHONISTE

Posté par: formations-concours

Publiée le : 16/10/2008 21:31:22

P

PROFESSION

L'orthophoniste prévient et prend en charge, sur prescription médicale, les troubles de la communication écrite et orale. Il est amené à ce titre à occuper des malentendants auxquels il apprend à lire et à parler sur les lèvres, d'enfants souffrant de retards d'expression ou de troubles comme le bégaiement, ayant des difficultés d'apprentissage de la lecture, de l'orthographe, de l'écriture ou du langage mathématique. Il soigne également des adultes ayant des troubles de la voix (chanteurs, professeurs.) ou privés de leurs facultés d'expression ou de compréhension (surdités, accidents cérébraux).

Il dresse un bilan, qui aide à l'établissement du diagnostic médical et il trace le plan d'une rééducation éventuelle

Au 1er janvier 2005, 16 288 orthophonistes exercent en France.

C'est une profession en constante évolution : l'orthophoniste doit se tenir au courant des progrès techniques effectués en ce domaine.

L'orthophoniste est titulaire d'un **Certificat de capacité** délivré par le ministère de l'enseignement supérieur qui sanctionne une formation de trois années d'études post-secondaires, équivalente dans les faits sur quatre ans, compte tenu des conditions de présentation du mémoire de fin d'études. Le Certificat se délivre dans des centres de formation dépendant des Unités de formation et de recherche de médecine (UFR).

ACCÈS : la formation est ouverte : aux titulaires du **baccalauréat** ou d'un titre admis en équivalence, ou une attestation de succès à un examen spécial d'entrée à l'Université, ou d'un diplôme délivré aux études universitaires ; aux candidats ayant satisfait à un **examen préalable** consistant en une évaluation qualitative et quantitative des aptitudes sensorielles, motrices et psychiques (examen médical), ainsi qu'une évaluation des structures de la communication écrite et orale.

Attention : la sélection est suivie ! **LA FORMATION :** elle comprend au minimum 2840 heures dont 1640 heures d'enseignement théorique et 1200 heures d'enseignement clinique. **L'enseignement théorique** comprend différents modules (étude des troubles traités, principes et techniques de rééducation, science du langage, psychiatrie, organisation du système scolaire). Ces modules donnent lieu à validation, soit de manière continue, soit par des examens terminaux, soit par ces deux modes combinés. La **formation pratique** se déroule sous forme de stages cliniques, dans les centres d'hospitalisation, dispensaires, centres de rééducation scolaires et spécialisés. les

Âtudiants doivent prÃ©senter un **mÃ©moire individuel ou collectif**, au plus tard Ã la fin de l'annÃ©e universitaire suivant la derniÃ¨re annÃ©e d'Ã©tude du candidat. Des **dispenses** partielles de scolaritÃ©, de stages et d'Ã©preuves peuvent Ãªtre accordÃ©es au titre de la validation des Ã©tudes et des expÃ©riences professionnelles, en particulier aux dÃ©tenteurs de diffÃ©rents diplÃ®mes d'enseignement aux enfants dÃ©ficients auditifs ou dyslexiques.

POURSUIVRE UNE FORMATION APRES LE CERTIFICAT Le certificat d'aptitude d'orthophoniste permet l'accès direct en **licence de sciences de l'Ã©ducation, de sciences sanitaires et sociales** ou de **sciences du langage**. D'autre part, il existe des **DiplÃ®mes Universitaires** qui permettent aux titulaires du Certificat de capacitÃ© de complÃ©ter leur formation initiale.